



Conseil d'État

N° CE : 62.369
Doc. parl. : n° 8656

LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 30 avril 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

Projet de loi
autorisant l'État à participer au financement du développement de logements abordables du projet « J.F. Kennedy-Sud » au Kirchberg, Ville de Luxembourg

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 30 avril 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 24 février 2026 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 5 mai 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Alain Kinsch